

Guide pour la constitution du dossier de déclaration préalable de travaux nécessaire à l'installation d'un loft my Garden Loft®

Avant d'engager toute démarche administrative, mieux vaut vous assurer que votre mairie est en accord la définition du loft en tant qu'abri de jardin. Bien que légalement acceptable, certaines administrations pourraient contester cette appellation. Ainsi, il est important de se renseigner auprès de l'administration compétente.

Avec une emprise au sol inférieure à 20m^2 , « my Garden Loft » entre dans la définition des abris de jardin soumis à une simple déclaration de travaux. Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir un permis de construire mais il reste cependant à constituer un dossier de déclaration préalable de construction à déposer à la mairie concernée.

En vous aidant du guide constitué ci-dessous, vous pourrez remplir facilement cette déclaration, et obtenir l'autorisation de travaux dans le mois suivant son dépôt à l'administration.

Les 3 documents principaux sont les suivants :

- le récépissé
- la déclaration préalable
- et le dossier de pièces attachées à joindre à la déclaration préalable

Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable

Le récépissé est à remplir par la mairie recevant votre dossier de déclaration préalable. Il stipule que, dans un délai d'un mois, si vous n'avez reçu aucun courrier de la part de l'administration, l'installation de votre loft my Garden Loft® est autorisée.

Toutefois, durant ce délai, l'administration peut vous avertir qu'un autre délai est applicable, ou qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Une fois le délai d'un mois écoulé, il faut afficher sur votre terrain, le jour de l'installation du loft, le récépissé sur lequel la mairie aura mis son cachet pour attester la date du dépôt.

La déclaration préalable

1. Identité du déclarant

	ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. I e cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2ªª Autres demandeurs».	
Vous êtes un particulier	Madame Monsieur	
Nom:	Prénom :	
Date et lieu de naissance		
Date :	Commune :	
Département :	Pays:	
Vous êtes une personne mo	ale	
Dénomination :	Raison sociale :	
N° SIRET :		
Type de société (SA, SCI,) :		
Représentant de la personne me	ale : Madame Monsieur	
Nom :	Prénom :	

2. Coordonnées du déclarant

2 - Coordonnées du	déclarant			
Adresse : Numéro :	Voie :			
Lieu-dit :		Localité :		
Code postal :	BP : Ced	lex :		
	itranger : Pays :		Division territoriale :	

Pour avoir le droit de remplir ces cases, et donc de déposer une demande de déclaration préalable, il faut être le propriétaire du terrain d'implantation du projet.

Dans le cas contraire, il faut obtenir l'accord du propriétaire qui prendra la forme d'un titre habilitant à construire, à joindre au formulaire.

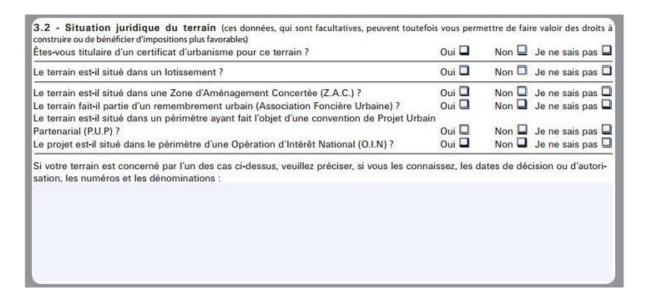
veuillez préciser son nom et ses coordonnées :	Madame 📮	Monsieur 🚨	Personne morale
Nom :	Pro	énom :	
OU raison sociale :			
Adresse : Numéro :Voie :			
Lieu-dit :	Localité :		
Code postal : BP : (Cedex:		
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :		
Téléphone (facultatif) :			
J'accepte de recevoir par courrier électroniqu	ue les documents	transmis en cou	rs d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante :			
l'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date			

Le suivi de votre dossier de déclaration préalable peut être également adressé à une tierce personne, et vous pouvez choisir la correspondance électronique pour échanger avec l'administration. Soyez prudent, car dans ce cas, l'administration n'est pas tenue de transmettre en parallèle les notifications par courrier.

3. Le terrain

3 - Le terrain	
3.1 - localisation du (ou des)	terrain(s)
les) terrain(s) concerné(s) par votre	des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou e projet emble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire
Adresse du (ou des) terrain	s)
Numéro :Voie : _	
Lieu-dit :	Localité :
Code postal :	BP : Cedex :
Références cadastrales : sect	ion et numéro 1 (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les pre-
mières ci-dessous et les suivan	tes sur une feuille séparée) :
	officered contraction and the design of the contract of the co
Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) :
	N. P. Verrain and P. C. P.

Les références cadastrales sont disponibles sur le site : <u>www.cadastre.gouv.fr</u> qui permet également de connaitre la contenance de la parcelle.



Concernant la situation juridique du terrain, ce cadre prête à confusion, dans la mesure où les termes et sigles employés ne veulent absolument rien dire pour la plupart des administrés.

Il n'est d'ailleurs pas obligé d'y remplir quoi que ce soit, ou dans le doute, il reste possible de cocher les cases « je ne sais pas ». Généralement, lorsque vous ne savez pas, c'est que vous n'êtes pas concerné.

Attention cependant si vous habitez dans un lotissement, il existe des dispositions propres à l'aménagement.

Le cadre concernant un terrain issu d'une division de propriété est difficile à interpréter, et il est dans les faits rempli très exceptionnellement.

Il s'adresse aux propriétaires d'un terrain issu d'une division qui a eue lieue moins de 10 ans avant le dépôt de la demande. Cette division doit avoir été réalisée sur un terrain déjà bâti au moment de la division. Dans ce cas, il peut exister des règles qui restreignent les droits à construire.

4. A remplir pour une demande concernant un aménagement

Cela ne concerne pas la gamme de lofts produits par MyGardenLoft, reportez-vous au cadre 5

5. A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction
5.1 - Nature des travaux envisagés ☐ Nouvelle construction ☐ Travaux ou changement de destination ⁴ sur une construction existante ☐ Piscine ☐ Clôture ☐ Autres (précisez):
Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Installation d'un abri de jardin cubique en structure bois sur châssis acier de largeur extérieur 3m, de longueur 6m64 et de hauteur 2m83 avec toiture plate, acrotère recouverte de tôle noire, bardage
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance
électrique nécessaire à votre projet :
3

L'installation d'un loft my Garden Loft® correspond à un projet de construction, et la nature des travaux envisages est "nouvelle construction".

5.2 - Informations complémentaires		
	rage Veranda V	Abri de jardin 🖾 Autres annexes à l'habitation 🖵 dont individuels : dont collectifs :
Répartition du nombre total de logement o		
Logement Locatif Social Access	sion Sociale (hors prêt à taux zéro))
Autres financements :		
Mode d'utilisation principale des logement	s:	
Occupation personnelle (particulier) ou en comp	pte propre (personne morale)	Vente Location L
S'il s'agit d'une occupation personnelle, ve	uillez préciser : Résidence	principale Résidence secondaire
Si le projet est un foyer ou une résidence,	à quel titre :	
Résidence pour personnes âgées 🔲	Résidence pour étudiants 🚨	Résidence de tourisme 🔲
Résidence hôtelière à vocation sociale 🚨	Résidence sociale	Résidence pour personnes handicapées
Autres, précisez :		
Nombre de chambres créées en foyer ou d	ians un hébergement d'un autre	type:
Répartition du nombre de logements créés	selon le nombre de pièces :	
1 pièce 2 pièces 3 p	pièces4 pièces	5 pièces 6 pièces et plus
Nombre de niveaux du bâtiment le plus éle	wė:	
Indiquez si vos travaux comprennent notar	nment :	
Extension 🗖	Surélévation	Création de niveaux supplémentaires

Il faut ici cocher la case « abri de jardin »

Le nombre total de logements créés est nul

Il faut également préciser s'il s'agit de votre résidence principale ou de votre résidence secondaire.

Destinations	Surface existente avant traveux (A.)	Surface créée ^c (B)	Surface cráée par changement de destination? (C)	Surface supprimée ⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	Α		17			A+17
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat°	3					
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	A		17			A+17

Il faut inscrire en A la surface de plancher existante avant les travaux. Par exemple, si le terrain d'installation du loft accueille votre maison, il faut calculer la surface de plancher de la maison.

Le chiffre 17 correspond à la surface de plancher du loft my Garden Loft®, et correspond donc à la surface créée.

Il suffit enfin d'additionner la surface de plancher existante avant travaux à la surface de plancher du loft. Vous obtiendrez ainsi la surface totale, et donc taxable.

Les cadres 5.4 et 5.5 ne concernent pas l'installation d'un loft.

6. En cas de démolition

le d	À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet molition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de cette déclaration préalable.
Da	e(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
	Démolition totale Démolition partielle
En	as de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
No	nbre de logement démolis :

Si l'installation de votre mobil-home my GardenLoft® nécessite une démolition totale ou partielle, et si cette installation se fait dans une commune qui exige un permis de démolir, il faut préciser la date approximative de la démolition.

Ce cadre vaut pour un permis de démolir, c'est-à-dire qu'il ne sera pas nécessaire de déposer un permis de démolir ultérieurement.

7. Participation pour voirie et réseaux

Les lofts produits par my GardenLoft® ne sont pas concernés par ce cadre

8. Engagement du déclarant

'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable. 10 e soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseinements fournis. 'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chaitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et e l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles	
'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code. e suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration pré- lable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	
e:	Signature du déclarant

Au terme du renseignement du formulaire, n'oubliez surtout pas de dater et signer ce cadre, dans le cas contraire, le dossier devra être considéré comme incomplet.

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Afin de compléter votre déclaration préalable de travaux, il faut joindre un certain nombre de pièces afin que la mairie puisse évaluer la répercussion de l'installation du loft sur son environnement proche.

L'explication qui suit vous permettra de remplir ce dossier par vos propres moyens.

Ce dossier, guidé par le bordereau de dépôt, doit être constitué deux fois, avec à chaque fois les pièces jointes nécessaires. Cinq autres copies des deux premiers plans doivent en outre être ajoutées.

Pour l'installation d'un loft my Garden Loft, les pièces jointes nécessaires sont les suivantes :

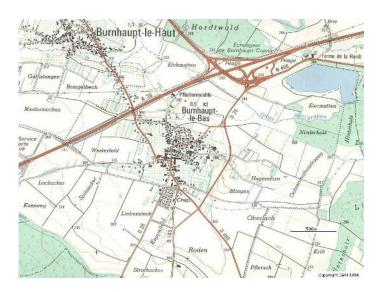
- DP1: Plan de situation, en 2 exemplaires, pour chaque dossier, avec 5 exemplaires supplémentaires

Un plan de situation est une représentation graphique en vue aérienne permettant de visualiser votre terrain au sein de la commune, l'ensemble de terrains à proximité, les constructions existantes ainsi que les principaux éléments structurants. Attention, il ne faut pas confondre le plan

de situation avec la photographie aérienne. Il faut également faire attention à choisir une échelle qui ne soit pas trop étroite. Le plan de situation doit comporter une flèche du Nord.

Il est possible de faire un plan de situation avec le site Géoportail (http://www.geoportail.gouv.fr/accueil), et de là vous pouvez imprimer gratuitement une carte IGN. Une vue sur « Département » est la plus adaptée, et vous pouvez ensuite recentrer la carte en maintenant le clic gauche enfoncé tout en la déplaçant pour modifier la vue.

Cliquez ensuite sur l'icône « imprimer » placée dans la barre à droite, et la carte s'affiche au format PDF.



Exemple de plan de situation d'après une carte IGN

- DP2 : Plan de masse coté dans les 3 dimensions de la construction, en 2 exemplaires, pour chaque dossier, avec 5 exemplaires supplémentaires.

Le plan de masse doit permettre de visualiser la forme de la parcelle sur laquelle s'implantera le loft. Le plan de masse montre également l'emplacement des clôtures du terrain. Il convient surtout de représenter le mode d'accès.

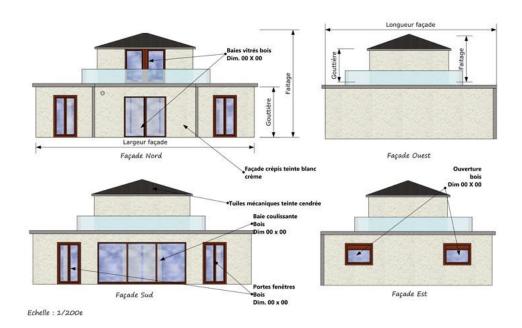
Il importe d'illustrer le bâtiment principal, comme une maison, et la totalité de ses annexes, existantes et futures. Les aménagements au sol tels que les dalles, terrasses et allées doivent apparaître sur le plan de masse. Le plan de masse peut aussi comporter un ensemble de cotes illustrant les dimensions des constructions, les distances des constructions depuis les limites du terrain et les distances entre les constructions.

Le plan de masse est dessiné sous trois dimensions : la longueur et la profondeur des constructions et du terrain, ainsi que les hauteurs.

Il est possible de faire un plan de masse à partir du site du cadastre (<u>www.cadastre.gouv.fr</u>). Il faudra y ajouter l'emplacement des aménagements extérieurs, les accès aux bâtiments ainsi que les hauteurs.

- DP4 : Plan des façades et des toitures si l'installation du loft modifie la façade de la maison, en 2 exemplaires, état initial + état projeté

Dans ce cas, il est nécessaire de dessiner l'aspect des façades après l'installation du loft s'il est accolé. Il faut alors dessiner l'ensemble des façades, et ajouter leurs dimensions.



- DP6 : Document graphique, dès lors que le loft est visible depuis l'extérieur du terrain, en 2 exemplaires

Le document graphique est une illustration qui permet de visualiser l'insertion du projet à son environnement. Ce document doit prendre de préférence la forme d'une image de synthèse.

- DP7 et DP8 : Photographies en environnement proche et lointain si le loft est visible depuis l'extérieur du terrain, en deux exemplaires

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions

Il est d'abord demandé la surface totale taxable de la construction, qui correspond ici à la surface de plancher du loft, soit 17m².

Ici, le loft est une surface créée dans des locaux à usage d'habitation principale ne bénéficiant pas de prêt aidé.

Concernant la redevance d'archéologie préventive, l'installation d'un loft n'affecte pas le sous-sol car les dalles sont seulement posées sur le sol.

Concernant du plafond légal de densité et/ou du seuil minimal de densité, il faut s'adresser à la commune pour s'assurer qu'ils ne s'appliquent pas dans le cas de l'installation d'une annexe de moins de 20m² sur votre terrain.

Les cadres 3,4 et 5 ne concernent pas l'installation d'un loft my Garden Loft®.

Il existe une annexe en cas de démolition précédant l'installation d'un loft. Il faudra dans ce cas fournir un plan de masse et une photographie de la construction à démolir.